

AUDIT
CONSEIL
EXPERTISE



A
EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

H
3 rue Pierre et Marie Curie
Parc de Chavailles
33520 BRUGES
+33 (0)5 57 19 12 12
sagec@actheos.com
www.actheos.com



**ASSOCIATION FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS
POUR L'ÉTUDE, LA PROTECTION
ET L'AMÉNAGEMENT DE LA NATURE
DANS LE SUD-OUEST
(SEPANSO)**

Institut de Biologie Animale
Université de Bordeaux 1
33405 TALENCE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE 2023**

Dossier suivi par M. Sébastien CRUEGE
Commissaire aux Comptes

Paris
Rouen
Rennes
Le Havre
Bordeaux
Saint-Brieuc



A
EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

House icon 3 rue Pierre et Marie Curie
Parc de Chavaillles
33520 BRUGES
Phone icon +33 (0)5 57 19 12 12
Email icon sagec@actheos.com
Website icon www.actheos.com

FEDERATION SEPANSO

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de l'association « Fédération SEPANSO »,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Paris
Rouen
Rennes
Le Havre
Bordeaux
Saint-Brieuc

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Votre Association bénéficie de financements publics affectés à la réalisation de ses programmes d'action.

Lorsque les subventions attribuées au cours de l'exercice sont utilisées partiellement ou totalement sur le ou les exercice(s) suivant(s), la part concernée est inscrite en fonds dédiés. Ces derniers s'élèvent à 95 293 € au 31 décembre 2023.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à examiner notamment le correct rattachement des produits à l'exercice en considération des conventions conclues avec les financeurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas eu connaissance du rapport financier qui sera présenté à l'assemblée générale et en conséquence nous ne pouvons pas porter d'opinion sur son contenu.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bruges, le 30 avril 2024
Le Commissaire aux Comptes
SAGEC



Sébastien CRUEGE
Commissaire aux Comptes Associé

Bilan

Compte
de
Résultat

Annexe

Bilan Actif

Etat exprimé en euros	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement			
	Frais de recherche et de développement			
	Donations temporaires d'usufruit			
	Concessions brevets droits similaires			
	Autres immobilisations incorporelles (1)			
	Immobilisations incorporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains	93 538		93 538
ACTIF CIRCULANT	Constructions	63 944	53 800	10 145
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	1 103 782	819 655	284 127
	Autres immobilisations corporelles	429 691	297 232	132 459
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
	Participations évaluées selon mise en équival.			
	Autres participations			
	Créances rattachées à des participations			
COMPTES DE REGULARISATION	Autres titres immobilisés	993		993
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	1 735		1 735
	TOTAL (I)	1 693 684	1 170 687	522 997
				614 782
	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
ACTIF CIRCULANT	Marchandises			
	Avances et Acomptes versés sur commandes	9 774		9 774
	CREANCES (3)			
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	297 673		297 673
	Créances reçues par legs ou donations			34 087
	Autres créances	885 454	11 713	873 741
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
	DISPONIBILITES	302 488		302 488
	Charges constatées d'avance	2 535		2 535
	TOTAL (II)	1 497 924	11 713	1 486 211
COMPTES DE REGULARISATION				1 292 276
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)			
	Primes de remboursement des obligations (IV)			
	Ecarts de conversion actif (V)			
TOTAL ACTIF (I à V)		3 191 608	1 182 400	2 009 208
				1 907 058
(1) dont droit au bail				
(2) dont à moins d'un an				
(3) dont à plus d'un an				

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	20 000	20 000
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	418 468	418 468
Fonds reportés et dédiés	Autres	5 000	5 000
	Report à nouveau	144 343	130 752
	Excédent ou déficit de l'exercice	180 140	13 591
	Total des fonds propres (situation nette)	767 951	587 811
Provisions	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement	326 082	407 455
	Provisions réglementées	97 160	97 160
	Total des autres fonds propres	423 242	504 616
DETTE (1)	Total des fonds propres	1 191 193	1 092 427
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	95 293	190 771
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
DETTE (1)	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	95 293	190 771
	Provisions pour risques	63 653	52 852
	Provisions pour charges	160 968	164 692
DETTE (1)	Total des provisions	224 622	217 544
	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	17 216	22 341
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	40 000	40 000
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 090	160 146
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	140 722	167 507
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	757	
	Autres dettes	30 803	16 322
	Produits constatés d'avance	199 512	
	Total des dettes	498 100	406 316
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	2 009 208	1 907 058
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	180 139,53	13 591,40
	(1) Dont à moins d'un an	458 100	366 316
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION			12 mois	12 mois
Cotisations	Cotisations		9 261	6 622
Vente de biens et services				
Ventes de biens	Ventes mses, produits fabriqués		120 070	46 776
dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	Prestations de services		229 538	162 048
dont parrainages				
	Productions stockée			
	Production immobilisée			
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	Subventions d'exploitation		1 328 558	1 293 450
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	Dons			1 475
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie	Legts et donations			
Contributions financières				
	Autres pdts de gestion courante		1 340	20
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			43 269	36 942
Utilisations des fonds dédiés			105 807	
Autres produits	Autres produits		92 021	93 510
	Total des produits d'exploitation		1 929 863	1 640 843
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières et autres approvisionnements				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes			622 420	600 446
Aides financières	Subvention accordées par l'association			
Impôts, taxes et versements assimilés			20 120	19 087
Salaires et traitements			845 470	718 017
Charges sociales			261 405	224 744
Dotation aux amortissements et dépréciations			119 081	114 302
Dotation aux provisions			37 534	
Reports en fonds dédiés			10 329	
Autres charges			62	3 624
	Total des charges d'exploitation		1 916 422	1 680 222
	RESULTAT D'EXPLOITATION		13 442	(39 378)

Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros	31/12/2023	31/12/2022
	RESULTAT D'EXPLOITATION		13 442	(39 378)
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		292	746
	Total des produits financiers		292	746
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		594	277
	Total des charges financières		594	277
	RESULTAT FINANCIER		(302)	469
	RESULTAT COURANT avant impôts		13 140	(38 910)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		30 405 192 481	38 115 71 000
	Total des produits exceptionnels		222 886	109 115
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		55 886	67 907 32 323
	Total des charges exceptionnelles		55 886	100 229
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		167 000	8 885
	Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices (+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			158 374 114 758
	TOTAL DES PRODUITS		2 153 041	1 909 077
	TOTAL DES CHARGES		1 972 902	1 895 486
	EXCEDENT ou DEFICIT		180 140	13 591
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
	Dons en nature Prestations en nature Bénévolat		303 919	345 898
	TOTAL		303 919	345 898
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
	Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole		303 919 303 919	345 898 345 898
	TOTAL		303 919	345 898

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Informations générales :

La SEPANSO, créée en 1969, est une fédération régionale d'associations de protection de la nature et de l'environnement en Aquitaine. Reconnue d'utilité publique, elle regroupe cinq sections départementales et quatre associations spécialisées. Au niveau national, la SEPANSO est affiliée à France Nature Environnement.

Ses actions

- La Fédération SEPANSO est gestionnaire, pour le compte de l'Etat, de 3 Réserves Naturelles Nationales : le Banc d'Arguin, les marais de Bruges et l'étang de Cousseau. Ses missions dans ces espaces protégés consistent à assurer la police de la nature, le suivi scientifique des milieux et des espèces, l'entretien et les travaux nécessaires à la conservation ou la restauration de certains milieux, ainsi que l'éducation à l'environnement en direction de différents publics.

- Agréées par les pouvoirs publics au titre de la protection de l'environnement, la SEPANSO intervient sous toutes les formes légales possibles pour éviter les atteintes aux milieux naturels et au cadre de vie et faire respecter les textes réglementaires nationaux et internationaux dans tous les domaines touchant à l'environnement et à l'aménagement du territoire. La Fédération SEPANSO et ses sections départementales font ainsi entendre la voix de la protection de l'environnement dans plusieurs dizaines d'instances consultatives et n'hésitent pas à saisir la justice lorsque cela est nécessaire.

- Enfin, soucieuse d'apporter à chacun les moyens d'appréhender les enjeux environnementaux, la Fédération SEPANSO édite sa propre revue trimestrielle : Sud-Ouest Nature. Ses interventions dans les médias, conférences et débats publics ou les sorties et chantiers nature qu'elle organise sur le terrain participent également à apporter au plus grand nombre les connaissances indispensables à la compréhension de ces enjeux

Les conventions générales comptables pour l'élaboration et la présentation des comptes annuels de l'exercice 2023 ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

du plan comptable des associations en application du règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié (plan comptable général) et du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 modifié (relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif). Pour des raisons inhérentes à l'adaptation des logiciels, les données de l'exercice 2019 ont été présentées avec les rubriques des états financiers issus du règlement ANC n° 2018-06.

Changement de méthode comptable et de présentation

Les comptes annuels 2023 ont été arrêtés le 23 Avril 2024.

Le bilan de l'exercice présente un total de 2 009 208 euros. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 2 153 041 euros et un total **charges** de 1 972 902 euros, dégageant ainsi un **résultat** de 180 140 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2023 et finit le 31/12/2023. Il a une durée de 12 mois.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Engagements de retraites et avantages similaires

Les indemnités de fin de carrière font l'objet d'une provision inscrite dans les comptes sociaux pour un montant au 31/12/2023 de 160 968 €.

Elle est calculée sur la base de la « Convention Collective de l'Animation du 28/06/1988 » applicable à la SEPANSO et des éléments ci dessous :

- Départ volontaire à la retraite,
- Taux d'actualisation financière = 3.77%
- Taux d'évolution salariale = 2.00%
- Taux moyen de charges sociales Cadres = 55%
Taux moyen de charges sociales Non Cadres = 45%

Continuité d'exploitation :

L'activité de l'association n'est pas remise en cause en 2024

Rémunérations des dirigeants :

« En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, aucune rémunération et avantage en nature n'a été versé aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles. »

Honoraires 2023 du CAC

Les honoraires du commissaire aux comptes pour l'exercice s'élève à 7 980 €

Immobilisations

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023	
		Augmentations		Diminutions			
		Réévaluations	Aquisitions	Virement p.à p.	Cessions		
INCORPORELLES							
Frais d'établissement et de développement							
Autres							
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
CORPORELLES							
Terrains	93 538					93 538	
Constructions sur sol propre	63 944					63 944	
sur sol d'autrui							
instal. agencet aménagement							
Instal technique, matériel outillage industriels	1 085 825					1 103 782	
Instal., agencement, aménagement divers	331 454					344 182	
Matériel de transport	71 456					71 456	
Matériel de bureau, informatique et mobilier	6 847					7 786	
Emballages récupérables et divers	6 267					6 267	
Immobilisations grévées de droits							
Immobilisations corporelles en cours	5 524					5 524	
Avances et accompts							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 664 856					1 690 955	
FINANCIERES							
Participations évaluées en équivalence							
Autres participations							
Autres titres immobilisés	993					993	
Prêts et autres immobilisations financières	1 735					1 735	
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 728					2 728	
TOTAL	1 667 584					1 693 684	

Amortissements

	Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES					
Frais d'établissement et de développement					
Autres					
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CORPORELLES					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
sur sol d'autrui					
instal. agencement aménagement					
Instal technique, matériel outillage industriels	51 242		6 863		4 306
Autres instal., agencement, aménagement divers	740 927		79 924		1 196
Matériel de transport	200 149		30 245		230 394
Matériel de bureau, mobilier	55 367		5 125		60 492
Emballages récupérables et divers	5 118		1 229		6 347
Immobilisations grevées de droits					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 052 802		123 387		5 502
TOTAL					1 170 687

Provisions

	Etat exprimé en euros	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres	97 160			97 160
	PROVISIONS REGLEMENTEES	97 160			97 160
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	164 692			3 723
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer	52 852	37 534	26 733	63 653
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	217 544	37 534	30 456	224 622
PROVISIONS POUR DEPRECIACTION	Sur immobilisations				
	incorporelles				
	corporéelles				
	des titres mis en équivalence				
	titres de participation				
	autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres	11 713			11 713
	PROVISIONS POUR DEPRECIACTION	11 713			11 713
TOTAL GENERAL		326 417	37 534	30 456	333 495
Dont dotations et reprises	<div style="display: flex; align-items: center;"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles </div>		37 534	30 456	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

CREANCES	Etat exprimé en euros	31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
Créances rattachées à des participations				
Prêts		1 735		1 735
Autres immobilisations financières				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients		297 673		297 673
Créances représentatives des titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés		3 125		3 125
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		1 495		1 495
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée		40 891		40 891
Autres impôts, taxes versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés				
Débiteurs divers		839 943		839 943
Charges constatées d'avance		2 535		2 535
TOTAL DES CREANCES		1 187 397		1 187 397
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

DETTEs	31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine				
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	17 216		17 216	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	69 090		69 090	
Personnel et comptes rattachés	49 597		49 597	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	65 061		65 061	
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	26 064		26 064	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	757		757	
Groupe et associés				
Autres dettes	30 803		30 803	
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	199 512		199 512	
TOTAL DES DETTES	458 100		458 100	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice		5 719		
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Effectif moyen

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	31/12/2023	Interne	Externe
Cadres & professions intellectuelles supérieures		9	
Professions intermédiaires			
Employés		16	
Ouvriers			
TOTAL		25	

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Periode	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		199 512	
		199 512	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL		199 512	

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2023
Total des Produits à recevoir		980 900
Autres créances clients		153 041
<i>CLIENTS FACTURES A ETABLIR</i>	153 041	
Autres créances		827 859
<i>FRS AVOIRS A RECEVOIR</i>	60	
<i>IJSS NETS</i>	1 300	
<i>PRODUITS A RECEVOIR</i>	26 624	
<i>PAR AGENCE DE L'EAU</i>	448 619	
<i>PAR CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L</i>	122 472	
<i>PAR CONSEIL REGIONAL NOUVELLE</i>	115 727	
<i>PAR DREAL</i>	37 000	
<i>FEDER STYGO 2021</i>	76 056	

Charges à payer

Etat exprimé en euros	31/12/2023
Total des Charges à payer	109 295
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURN FACTURES NON PARVENUES</i>	38 893
Dettes fiscales et sociales <i>DETTES PROV.POUR C. P</i> <i>DETTE PROV. RTT</i> <i>CHARG SOC. SUR CP</i> <i>CHARG. SUR RED. TEMPS TRAVAIL</i>	70 402
42 068 7 527 17 885 2 922	

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise	20 000			20 000
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles	418 468			418 468
Réserves réglementées	5 000			5 000
Autres réserves				
Report à nouveau	130 752	13 591		144 343
Résultat de l'exercice	13 591	166 548		180 140
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	407 455	8 340	89 713	326 082
Provisions réglementées	97 160			97 160
TOTAL	1 092 427	188 479	89 713	1 191 193

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉES

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Fonds dédiés				
RESERVE D'ARGUIN	38 845	35 895		2 950
RESERVE DE BRUGES	92 494	68 192	10 329	34 631
RESERVES DE COUSSEAU	59 432	1 720		57 712
TOTAL	190 771	105 807	10 329	95 293

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Engagements financiers

Etat exprimé en euros	31/12/2023	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties Ce prêt est garanti par une inscription de privilège de deniers à hauteur de 60 k€, en principal, plus intérêts, commissions ... sur l'ensemble immobilier situé à Carcans		17 216	17 216
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés Pensions et retraites		160 968	160 968
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		178 184	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Annexe libre

Etat exprimé en euros

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les factures d'entretien de l'immeuble de la SEPANSO Dordogne, ont été payées par la Fédération SEPANSO pour un montant de **11 392.30 €** en 2006.

En 2007, le montant de 320.62 € correspondant à l'assurance MAIF a été réglé.

Ces sommes ont été enregistrées dans le **compte 4670 « SEPANSO Dordogne »** et provisionnées en totalité pour un total de **11 712.92 €**.

Le compte provisions réglementées de **97 160.07 €**, correspond à l'assurance vie perçue de Mr THABUTEAU pour la somme de **29 382.37 €**, et la vente de la Maison de Monplaisant en Dordogne pour la somme de **67 770.70 €**

TABLEAU RECAPITULATIF DES FONDS DEDIES PAR ANCIENNETE ET PAR RESERVE

	ARGUIN	BRUGES	COUSSEAU	STYGO	Total
2015	-	-	5 661,24		5 661.24
2019	700.00	-	6 517.71		7 217.71
2020	2 250.00	13 780.00	-	-	16 030.00
2021		-	36 577.00		36 577.00
2022		10 522.28	8 956.00		19 478.28
2023		10 328.86			10 328.86
Total	2 950.00	34 631.14	57 711.95	-	95 293.09

Mention sur le bénévolat intervenant sur les Réserves :

Valorisation suivant le budget prévisionnel établit pour 2023 :

Arguin = 137 924.00 € représentant 620.00 jours à 222.46 euros,
 Bruges = 77 160.20 € représentant 380.00 jours à 203.05 euros,
 Cousseau = 88 835.00 € représentant 400.00 jours à 222.09 euros.

soit un total de 303 919.20 euros.

Faits Significatifs

ARGUIN

- Versement rappel 2017-2022 Taxe Barnier 192 M€
- Plan de relance : démocratisation du banc, les visites ont débuté fin 2022 et se sont terminés début octobre 2023
- 3 programmes fonds verts ont débutés sur 2023. Embauche de M. DE MONTAUDOUIN – chargé d'étude pour ces projets. Un 4eme a été accepté sur 2023 mais débutera sur 2024
- Fin de la restauration des cabanes

BRUGES

- Arrivée de Charlotte DUBREUIL au poste de conservatrice en juillet 2023
- Plan de relance accueil public (fin des actions prévus : panneau d'accueil, vidéo de présentation ...)
- Arrivée d'Agnès POIROT au poste de Garde Animatrice
- 40 ans de la RNN

COUSSEAU

- Départ d'Aurélien PLICHON et de Mathilde PIGEASSOU remplacé par des CDD sur 2023
- Accueil d'un apprenti dans le cadre du partenariat avec Rewilding
- Poursuite du travail de mise à jour du prochain plan de gestion

STYGOFAUNE

- Aurélia PUERTA en CDD
- Conférence de restitution du projet auprès des partenaires et des acteurs du territoire

Faits Significatifs

FEDERATION

- Poursuite de la collaboration avec Cistude Nature pour le programme ENTOMO NA
- Renouvellement du marché de gestion des zones de compensations de Bordeaux Métropole en périphérie de la RNN de Bruges
- Maintien de la collaboration avec bordeaux métropole pour la gestion écologique de différents sites et unités de gestion des eaux par l intermédiaire de la SABOM
- Prise de fonction de Stéphane BUILLES au poste de Chargé de Mission biodiversité – expertise et gestion
- Départ de Martine Pingitore de son poste de comptable (élue trésorière de la fédération SEPANSO)
- Arrivée de Nadège GUILLUCQ au poste de responsable comptable
- Poursuite de l'entretien des locaux du 1 rue de Tauzia
- Signature d'une convention avec la mairie de Bordeaux pour les locaux du 3 rue de Tauzia